

PAR COURRIEL

Montréal, le 7 février 2020

[REDACTED]

N/Réf. : AI1920-165

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des renseignements et à des documents détenus par la Commission de toponymie

[REDACTED]

Nous avons bien reçu le 27 janvier 2020 votre demande d'information.

Après analyse, nous vous transmettons par la présente les documents auxquels vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez donc ci-joint les documents suivants :

- Lettre d'officialisation, attestation d'officialisation et liste des odonymes officialisés;
- Fiche Topos de la rue Chaminate;
- Bordereau d'inscription présenté aux membres de la Commission de Toponymie

Par ailleurs les notes inscrites sur les documents ainsi que les renseignements personnels qui s'y trouvaient ont été caviardés conformément aux articles 9, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*.

En ce qui concerne certains documents ou informations, l'Office ne peut vous répondre. En effet, ces informations sont la propriété ou émanent de la Ville de Lévis. Cet organisme est plus compétent que l'Office pour répondre à ce volet de votre demande. Nous vous conseillons donc, selon les articles 47(4°) et 48 de la *Loi sur l'accès*, de vous adresser à la responsable de la *Loi sur l'accès* de cet organisme :

M^c Marlyne Turgeon
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9
Courriel : accesdocumentsville@ville.levis.qc.ca
Tél. : 418 835-8251
Télec. : 418 835-4811

... 2

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

Le responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]

Jorge Passalacqua
aces.information@oqlf.gouv.qc.ca

- p. j. Lettre d'officialisation, attestation d'officialisation et liste des odonymes officialisés
Fiche Topos de la rue Chaminade
Bordereau d'inscription présenté aux membres de la Commission de Toponymie
Articles pertinents de la *Loi sur l'accès*
Avis de recours